

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT A SAINT-BARTHÉLEMY ET A SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL
SRAG

**Arrêté n° 2017 - 079 / PREF /SG/SRAG du 19 mai 2017
fixant la liste des candidats au premier tour de l'élection législative 2017
pour la circonscription de Saint-Barthélemy et Saint-Martin du samedi 10 juin 2017**

LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LES COLLECTIVITES
DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code électoral, notamment ses articles R.28 et R.101;

Vu l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés ;

Vu le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;

Vu le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - Madame Anne LAUBIES ;

Vu le décret du 19 juillet 2016 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – Monsieur Thierry MAHLER ;

Vu l'arrêté n°971-2016-08-29-001/SG/MCI du 29 août 2016 portant délégation de signature générale accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

Vu les déclarations des candidats enregistrées à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu le résultat du tirage au sort effectué ce vendredi 19 mai 2017 à 18h30 en présence des candidats ou de leur représentant ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;

ARRETE

Article 1 :

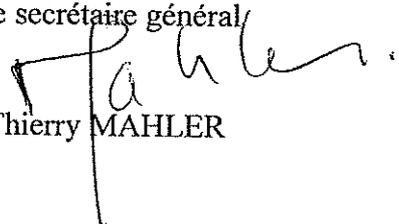
La liste des candidats à l'élection législative pour le premier tour de la circonscription de Saint-Barthélemy et Saint-Martin du samedi 10 juin 2017, et dont la déclaration de candidatures a été définitivement enregistrée, est établie conformément aux dispositions de l'article L157 du code électoral, comme suit:

	Candidat (par ordre de tirage au sort)	Remplaçant/Suppléant
1	CHAUVIN Benoît	CAZABONNE-DUBERN Sandra
2	DIEUMEGARD Cyril	FERET Daniel
3	JAVOIS Claire	JACQUES Micheline
4	JANUARY Marthe	GUMBS Frantz
5	CHANCE-DUZANT Patricia	TELLE Géraldine
6	BOUCHAUT-CHOISY Inès	GROS-DESORMEAUX Alain
7	HAMLET Jacques	PAVOT Abigail
8	ISAMBOURG Grégory	PELLISSIER DE FELIGONDE Guillaume
9	OUVRARD Patrick	MANNELLA Jérémy
10	LEDEE Richard	LATTARD Hugo
11	FLEMING Anne Karine	BOUFFAR-ROUPE Patrick
12	ARNELL René	GREAUX LE QUELLEC Franciane
13	DURET René-Jean	ROUSSEAU-CORNETTE Marie-Paule

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture, le président du conseil territorial et les présidents des bureaux de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié aux candidats, ci-dessus enregistrés.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,
Le secrétaire général


Thierry MAHLER